

SPORT SESSION COMMUNICATION



porte votre image sur
les **circuits** automobiles.

Avec vous créons l'événement !

RECHERCHE DE SPONSORS



Un sponsoring
accessible à tous :

TPE, PME, PMI...



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET 3

LA COMPÉTITION MITJET 2L 4

LA MITJET 714 6

LE CHAMPIONNAT 7

LES AVANTAGES ET PRIVILÈGES 8

LES MODALITÉS DE SPONSORING 9

STICKAGE 12

CONDITIONS GÉNÉRALES 13

INTENTION DE SPONSORING 14



SPORT SESSION COMMUNICATION

Sarl au capital de 405 000 €

22, rue des Marguilliers
31220 SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE
Siret : 532 624 419 00017
Contact : Coraline : +33 6 67 24 22 03

PRÉSENTATION DU PROJET

Sport Session Communication **vous représente** sur les circuits automobiles avec une **MITJET 2L** et vous propose d'associer votre entreprise à la **dynamique** des championnats.

Affichez vos couleurs et les valeurs de votre entreprise en venant partager nos émotions en bord de piste.

Être à nos côtés vous procure le privilège d'**accéder aux plus grands circuits automobiles** lors d'un championnat très privé, et de bénéficier de surcroît d'un **support de communication** pour votre entreprise.



Nous vous offrons la possibilité de vivre cette aventure lors du **Championnat de France ENDURANCE 2018** :

5 courses sur le territoire français et en Belgique en 2018:

- SPA FRANCORCHAMPS : 30, 31 mars et 1er avril
- DIJON : 13,14 et 15 avril
- LE MANS : 5 et 6 mai
- MAGNY-COURS : 9 et 10 juin
- LE CASTELLET : 7, 8 et 9 septembre
- LEDENON : 28, 29 et 30 septembre
- NOGARO : 19, 20 et 21 octobre

LA COMPÉTITION MITJET 2L

Concept créé en 2006 par Jean-Philippe Dayraut, pilote français qui accumule les titres depuis 1999 (Champion de France Supertourisme, Champion du monde de course sur glace), la **MITJET 2L** est un véhicule conçu pour la compétition et destiné aux pilotes amateurs ou professionnels.

La **MITJET ENDURANCE** est une compétition durant laquelle, la rigueur des pilotes est mise à rude épreuve sur le long cours.

Suspense, adrénaline et professionnalisme sont les ingrédients de la recette pour assurer le spectacle et surprendre les spectateurs !

Les **MITJET** étonnent par leurs performances et leurs capacités aux dépassements spectaculaires.



ZOOM SUR LA MITJET 2L



Objectifs : **fiabilité, plaisir de pilotage et coûts réduits.**

Sortie pour la saison 2012, cette auto est le fruit de 6 ans d'expérience : c'est une catégorie monotype et prototype où seuls les réglages et le pilotage font la différence.

Très attendue, elle a immédiatement plu à de nombreux pilotes. En 2012 près de 20 **MITJET** ont participé aux championnats. En 2013 on atteint les 30 **MITJET** et enfin pour cette saison on compte plus de 40 autos en sprint.

Moteur : 2L 16S

Puissance : 230 CV

Boite de vitesse : séquentielle 6 vitesses SADEV

Poids: 750 KG – Châssis tubulaire biplace

Jantes : 18" – Transmission propulsion

Pneus : Yokohama 255 / 45 / 18

Autonomie : 37 L

Dimensions: Hauteur: 1M30 / Largeur : 1M80 / Longueur : 4M10

LA MITJET 714

Alexis LABEDAN (Gérant Labedan Constructions à Toulouse) et **Yoan LAMAISON** (Gérant Sport Session Communication à Toulouse) participent depuis quatre saisons à l'AUDI ENDURANCE EXPERIENCE.

Après s'être qualifié au Castellet en juin 2016, l'équipage a terminé second de la finale Audi Endurance Expérience en novembre 2016 sur le circuit Catalunya à Barcelone.

Depuis 2 ans, ils sont entraînés sur **MITJET 2L** par **Grégor RAYMONDIS** directeur du circuit d'Albi (vainqueur de la première course **MITJET 2L** en avril 2012), et depuis cette année, par **Jean-Philippe BELLOC** (10 participations aux 24 heures du Mans, champion du monde FIA GT, champion de France de Formule Renault et de Formule 3).

Ils viennent de terminer 8ème pour leur première course à MAGNY-COURS !



LE CHAMPIONNAT

Championnat de France ENDURANCE 2018 :

Le championnat comporte 5 courses sur le territoire français et en Belgique. Les meetings se déroulent sur 2 jours complets avec entre 3 et 6 heures de roulage.

Depuis 2007, les plus grands noms du sport automobile français et internationaux participent à écrire l'histoire des **MITJET SERIES** :

Pilotes:

Sébastien Loeb
Ari Vatanen
Stéphane Peterhansel
Anthony Beltoise
Margot Laffite
Nelson Piquet Jr ...

Célébrités :

Gérard Holtz
Fabien Barthez
Jean-Pierre Pernault...



LES AVANTAGES ET PRIVILÈGES

Partenaires, sponsors de cette aventure, vous allez vivre avec nous une passion, la faire partager, tisser des liens et vibrer tout au long de l'année.

Nous accompagner c'est :

1

Rejoindre le prestigieux **club des partenaires**, dont:

- Yokohama
- Tfe
- Motul
- Teddy Smith
- Pepsi

2

Bénéficier de l'opportunité de **côtoyer des chefs d'entreprises** dans un contexte de partage et de passion commune.

3

Exploiter, l'image **MITJET** pour votre communication d'entreprise.

LES MODALITÉS DE SPONSORING

D'un simple stickage sur l'un des emplacements réservés (page 13) à un pack complet de participation, **Sport Session Communication** vous propose une gamme complète de partenariats qui tient compte de votre positionnement, de vos desiderata en termes de sponsoring sportif, de vos impératifs entrepreneuriaux et de votre degré d'investissement.

Stickage, invitations à des meetings, pot de fin de championnat, mais aussi offres privilèges : baptême vitesse passager avec un pilote pro ou roulage sur MITJET en présence d'un pilote pro, pour vous ou vos clients !

PACK 1	<ul style="list-style-type: none"> • Stickage du véhicule avec le logo de votre entreprise pour la totalité des épreuves • 5 invitations dans le paddock sur un meeting au choix. 	1 000 €
PACK 2	<ul style="list-style-type: none"> • Stickage du véhicule avec le logo de votre entreprise pour la totalité des épreuves. • 5 invitations dans le paddock sur 3 meetings au choix. • 1 Baptême vitesse passager sur le circuit d'Albi avec un pilote professionnel. 	2 500 €
PACK 3	<ul style="list-style-type: none"> • Stickage du véhicule avec le logo de votre entreprise pour la totalité des épreuves. • 5 invitations dans le paddock sur 5 meetings au choix. • 3 Baptêmes vitesse passager sur le circuit d'Albi avec un pilote professionnel. • 1h de roulage Mitjet sur le circuit d'Albi en présence d'un pilote professionnel. 	5 000 €
PACK 4	<ul style="list-style-type: none"> • Stickage du véhicule avec le logo de votre entreprise pour la totalité des épreuves. • 5 invitations dans le paddock sur tous les meetings. • 5 Baptêmes vitesse passager sur le circuit d'Albi avec un pilote professionnel. • 3h de roulage Mitjet sur le circuit d'Albi en présence d'un pilote professionnel. 	10 000 €



AUTRES POSSIBILITÉS DE RENCONTRER « LA MITJET »

Le baptême : 300 € HT

Venez essayer la « La Mitjet » sur le circuit d'Albi en tant que passager d'un de nos pilotes.

5 tours de pistes, un pot offert, et une photo souvenir. Nous organisons ces journées lorsque nous avons au moins huit personnes intéressées.

La demi-journée Baptême : 1500 € HT

Nous vous proposons de venir essayer la « La Mitjet » sur le Circuit d'Albi, durant une demi-journée, aux couleurs de votre entreprise.

Vous ferez connaissance avec l'équipe, un briefing pour les règles de sécurité et connaissance de la « La Mitjet » ainsi que de la piste, puis vous ferez 30 minutes de roulage (de 1 à 3 personne(s)) en tant que passager auprès d'un de nos pilotes. Un déjeuner avec l'équipe non loin du circuit est inclus. La voiture sera stickée pour l'occasion avec le logo de votre entreprise. Pour finir, vous aurez quelques photos souvenirs ainsi qu'un petit film de cette demi-journée.

La Journée de pilotage : 3000 € HT

Nous vous proposons de venir piloter la « La Mitjet » sur le Circuit d'Albi, lors d'une journée en compagnie de nos pilotes. Accueil des participants, briefing sécurité, découverte de la voiture et du circuit, ainsi que baptêmes sont organisés le matin. Déjeuner avec l'équipe près du circuit, puis une heure de roulage (de 1 à 3 personne(s)) où vous tenez le volant l'après-midi. Tout ceci avec le logo de votre entreprise stické sur la voiture, des photos souvenirs, et un petit film de la journée. Vous rejoindrez en sus la liste de nos sponsors pour le championnat d'endurance 2018, et bénéficierez de la couverture médiatique de la compétition avec votre logo sur la voiture pour la saison.

Pour ces formules, merci de contacter

Coraline au : 06 67 24 22 03

LES MODALITÉS DE SPONSORING

Conditions d'engagement de la MITJET SPORT SESSION COMMUNICATION :

L'engagement de la **MITJET SPORT SESSION COMMUNICATION** pour le Championnat est tributaire de la constitution d'un budget minimum de sponsoring.

Pour participer à cette aventure, il suffit de nous renvoyer l'imprimé « Intention de Sponsoring » figurant à la dernière page du présent document.

Lorsque les intentions de sponsoring atteindront le budget fixé pour la participation au championnat, il vous sera proposé de concrétiser cet engagement par la signature d'un contrat de sponsoring spécifique.

Une réunion amicale de constitution du « Club des Partenaires » **SPORT SESSION COMMUNICATION** et de présentation de la **MITJET 2L** aux couleurs des sponsors sera organisée sur le circuit d'Albi avant le début du Championnat 2018.

STICKAGE



CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions effectuées avec la société Sport Session Communication SARL au capital de 405 000 €, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 532 624 410, sise 22, Rue des Marguilliers, 31220 SAINT-JULIEN. Les présentes conditions générales de vente l'emportent sur toutes autres dispositions, clauses, lettres ou documents émanant du cocontractant, même postérieurs en date.

Objet – Définition :

Sport Session Communication a pour objet le conseil en marketing sportif, la prospection et la recherche de partenariat, mécènes, sponsors et autres, l'organisation événementielle.

Client : toute personne physique ou morale faisant appel à Sport Session Communication afin d'utiliser ses services.

Contrat de partenariat, Convention ou de façon plus générale tout contrat signé entre la société Sport Session Communication et le client, ci-après désigné « le contrat » : contrat signé par le client ou son cocontractant définissant les montants et modalités de règlement des services facturés par Sport Session Communication.

Conditions de paiement :

Sauf accord particulier, expressément mentionné sur le contrat signé par les parties, les paiements doivent être effectués à nos bureaux dans un délai ne dépassant pas 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Il ne sera pas consenti d'escompte en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard :

Conformément aux dispositions visées sous les articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (taux de la BCE majoré de 10 points).

Les intérêts commenceront à courir du jour suivant la réception de la lettre de mise en demeure, et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues à la société Sport Session Communication. Le montant des pénalités sera calculé au prorata de ce nombre de jours.

La société Sport Session Communication pourra imputer de plein droit lesdites pénalités de retard sur toute réduction de prix due au client.

À défaut de paiement, même partiel, d'une seule des échéances convenues pour l'une quelconque des factures, la société Sport Session Communication se réserve la possibilité de demander l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le client à quelque titre que ce soit.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet dans les 10 jours de son expédition sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Conformément aux dispositions de l'article L.442-6-I-8° du Code de commerce, aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du client, l'accord préalable et écrit du créancier étant indispensable.

Réclamations / contestations commerciales :

Les réclamations concernant nos factures ne pourront être prises en considération que si elles sont présentées par écrit au plus tard 15 jours à compter de leur date d'émission.

Attribution de compétence :

Pour toutes contestations relatives aux prestations réalisées par la société Sport Session Communication et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seul sera compétent le tribunal de Commerce du siège social du vendeur.

Clause pénale :

Si, par ailleurs, la société Sport Session Communication est mise dans l'obligation de s'adresser à un mandataire (avocat, huissier, société de recouvrement, etc.) pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu à titre de clause pénale stipulée forfaitairement et de plein droit, et non réductible, l'application d'une majoration calculée au taux de 15 % du montant des sommes dues par le client, cette majoration ne pouvant être inférieure à 150 €, et ce, sans préjudice des intérêts de retard, des dommages et intérêts, et des frais de recouvrement.

Le client signataire du contrat reconnaît avoir pris connaissance et accepter les termes des présentes conditions générales de vente jointes en annexe, ou figurant au verso de ladite convention.

INTENTION DE SPONSORING



L'entreprise :

située à (adresse) :

représentée par Madame ou Monsieur :

agissant en qualité de :

souhaite sponsoriser la MITJET 2L / Sport Session Communication dans le cadre du Championnat de France 2018.

- FORMULE :
- PACK 1 1000 €
 - PACK 2 2500 €
 - PACK 3 5000 €
 - PACK 4 10 000 €

Le présent document sera concrétisé par un contrat de sponsoring spécifique qui sera établi entre les parties avant le .../.../.....

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente et des conditions d'engagement de la MITJET SPORT SESSION COMMUNICATION figurant sur le présent document.

Fait le A

Le Partenaire

À renvoyer à :

SPORT SESSION COMMUNICATION 22 rue des Marguilliers 31220 SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE